



COLLOQUE du 16 mars 2022 au Tribunal judiciaire de CRETEIL

La culture de l'amiable dans la justice : pourquoi, comment ?

14 h : Ouverture du colloque par le Président du Tribunal Judiciaire de Créteil et le bâtonnier du barreau du Val de Marne

14 h 15 : Présentation de l'animateur et de l'organisation de la demi-journée par Madame Claire ALLAIN-FEYDY (objectifs de la formation, l'origine du projet la présentation générale des participants sans reprendre les CV) puis présentation des thèmes et du déroulé de la formation par Maître Laëtitia WADIOU

14 h 25 : La médiation : de quoi parle-t-on ? Maître Bertrand DELCOURT, avocat au barreau de Paris

14 h 45 : La négociation raisonnée : un outil transversal pour les professionnels de l'amiable ? Maître Virginie SCHWARCZ, avocate au barreau du Val de Marne

15 h : Etat des lieux des MARD et volonté politique en 2022 : Madame Valérie LASSERRE, professeure agrégée de droit à l'université du Mans

15 h 30 : Questions de la salle

15 h 40 : une mise en pratique (vidéo et présentation par Gabrielle PLANES)

15 h 55 : Le juge et la médiation : deux approches singulières (Monsieur Fabrice VERT, premier vice-président du Tribunal Judiciaire de Paris, Madame Myriam ZYLBERMAN, première vice-présidente chargée des fonctions de juge des contentieux de la protection affectée au tribunal de proximité de Nogent-sur-Marne)

16 h 25 : L'avocat et la médiation : prescripteur, accompagnateur ou médiateur : Maître Laëtitia WADIOU et Maître Françoise KALTENBACH, avocates au barreau du Val de Marne

17 h : Réactions de la salle et Synthèse de la formation

17 h 20 : Clôture du colloque.